

2021 - 048

REPUBLIQUE FRANCAISE  
◆◆◆  
Département de la Nièvre  
◆◆◆  
**COMMUNE DE TANNAY**

Envoyé en préfecture le 13/09/2021  
Reçu en préfecture le 13/09/2021  
Affiché le  
ID : 058-215802869-20210907-2021\_048-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**DOMAINE : 2) URBANISME – 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols**

**Séance du 07 septembre 2021**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

L'an deux mille vingt et un, le sept septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de TANNAY (Nièvre), régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations, sous la Présidence de Monsieur NOLOT, Maire.

**Etaient présents :** M. NOLOT Philippe – M. DURAND Christophe – Mme MEGY Marie-Claude - M. RIOST Lionel – Mme DAGONNEAU Céline – M. THOULET Alain - Mme MORLET Béatrice – Mme FONTAINE Valérie - Mme LAGUIGNER Carole – M. GOFFIN Christophe – Mme GAUJOUR Frédérique - M. ARNAUD Cyrille

**Etaient absentes excusées :**

Mme COUSIN Hélène a donné procuration à M. DURAND Christophe  
Mme VIODE Françoise a donné procuration à M. NOLOT Philippe

**Etait absent :** M. LATRASSE David

**Secrétaire de séance :** M. DURAND Christophe

**Date de la convocation :** 26 août 2021

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé. Conformément à l'article 54 de la loi du 05 avril 1884, la séance a été publique.

**Date d'affichage :** 26 août 2021

**OBJET : Avis sur l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Dirol et Germenay**

Le Maire soumet le projet pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant 905 tables photovoltaïques, 73 305 modules, 15 postes de transformation et 1 poste de livraison sur les communes de DIROL et de GERMENAY Nord et Sud. Il s'agit d'un ensemble destiné à produire de l'électricité renouvelable. La surface totale s'étend sur 186 928 m<sup>2</sup>.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré, décide de procéder au vote sur l'implantation de ce projet sur les communes de Dirol et Germenay :**  
**11 voix d'abstention, 1 voix pour et 0 voix contre.**

Pour copie certifiée conforme au registre. Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Philippe NOLOT

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 13/09/21  
et publication du 13/09/21

